

A LA RECHERCHE DE SYLVIE



Règlement

- 1) Le **port du casque (en vélo) est obligatoire** pour participer à cette randonnée.
- 2) Les participants sont tenus de respecter les sites, la nature, et les propriétés traversées en prenant soin de **ne laisser aucun déchet** sur leur passage. **Ils resteront dans les chemins balisés en évitant les bas-côtés. Ils resteront discrets et feront le moins de bruit possible, les circuits traversant des zones « Natura 2000 ». Rester au centre des chemins balisés, en file indienne.**
- 3) Les parcours empruntent et croisent des voies ouvertes à la circulation routière. Les participants sont soumis au **respect du code de la route.**
- 4) Je maîtrise ma vitesse et mon vélo. **Je ne suis pas en compétition ou en course, je reste donc courtois.** Je dépasse avec précaution, après les avoir prévenus, les autres participants ou les autres randonneurs.
- 5) Chaque participant se considère en excursion personnelle et doit être couvert par une assurance individuelle. L'AAE Baron ne pourra être tenue pour responsable des dommages qui ne seraient pas causés directement par des bénévoles ou des membres de l'association. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, etc.
- 6) Au moment du départ et sur les ravitaillements, l'équipe d'organisation communiquera les horaires de fermeture des parcours. Ces horaires sont prévus pour des raisons de sécurité.
- 7) **Les mineurs doivent justifier d'une autorisation parentale ; et les moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte.**
- 8) Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux informations vous concernant. **Chaque participant déclare accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles.**